

ASSEMBLÉE NATIONALE29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 325

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 38, supprimer les mots :

« territorialement compétents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.